

Établissement et Service d'Aide par le Travail (Esat)

Léopold Bellan

MAGNANVILLE

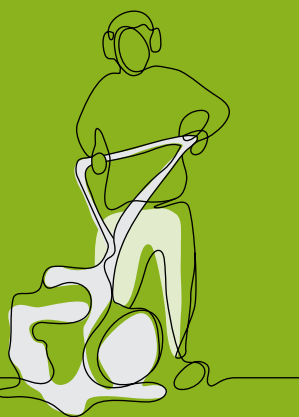
LIVRET D'ACCUEIL

HANDICAP ADULTES



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont détaillés dans le contrat d'aide et de soutien par le travail et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre établissement • Notre projet et nos objectifs •	
LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	4
Les ateliers • Une démarche de formation active • La promotion de stages •	
VOTRE ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT	9
Les activités de soutien •	
LES ÉQUIPES	11
MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS	12
L'admission à l'Esat • Les différents motifs de sortie de l'Esat •	
VIE QUOTIDIENNE A L'ESAT	14
Vie de l'établissement • Rémunération, santé au travail • Les règles de vie à l'Esat • Les assurances, votre sécurité •	
NOS PARTENAIRES	20
VOTRE PARTICIPATION	21
VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	22
LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	26

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Bienvenue



SOPHIE VILLEDIEU

La direction et l'ensemble du personnel de l'Esat Léopold Bellan de Magnanville sont heureux de vous accueillir au sein de notre établissement.

Ce lieu de travail vous offre un accompagnement professionnel attentionné, tout en vous confrontant de manière bienveillante au milieu ordinaire.

Nous nous engageons à mettre en œuvre avec vous votre projet. Il prendra en compte vos attentes, les besoins repérés par les professionnels et déterminera des objectifs, afin de développer au maximum vos potentialités, votre indépendance et votre autonomie, indispensables à une vie sociale, professionnelle et citoyenne réussie.

A votre arrivée à l'Esat, débute une relation de confiance et d'implication réciproque entre vous et l'équipe pluridisciplinaire, condition nécessaire pour la réussite de votre projet.

Avec ce livret d'accueil, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre notre engagement et vous présenter les activités professionnelles et de soutien mises en œuvre par nos équipes.

Au nom de tous, je vous souhaite la bienvenue.





QUI SOMMES-NOUS ?

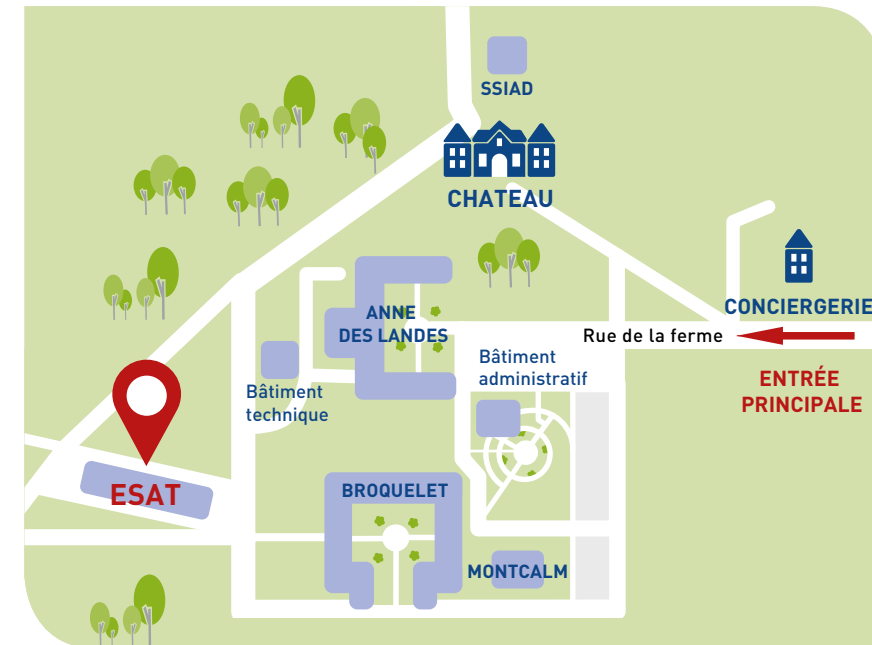
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Esat vous propose des activités professionnelles et un accompagnement médico-social pour soutenir votre insertion professionnelle et sociale.

L'Esat (Etablissement et service d'aide par le travail) Léopold Bellan accueille 39 hommes et femmes, de plus de 18 ans, porteurs d'une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, rencontrant momentanément ou durablement des difficultés pour travailler en milieu ordinaire. Ces personnes sont orientées par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Esat est implanté sur le site du Centre de Gérontologie Clinique Léopold Bellan à Magnanville qui comprend également un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, un Service de Soins Infirmiers A Domicile, un service d'Hospitalisation A Domicile et un Centre de santé à orientation gériatrique au sein desquels vous travaillerez. Des activités professionnelles sont également réalisées dans d'autres établissements de la Fondation.



Le site dispose d'un parc boisé et animalier de 50 hectares. Liaison régulière par bus (ligne I ou K) entre Magnanville et la gare RER/SNCF de Mantes-la-Jolie.

NOTRE PROJET ET NOS OBJECTIFS



LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR

- Vous permettre d'acquérir une identité et une reconnaissance de travailleur, grâce à des activités professionnelles valorisantes et adaptées à vos possibilités, au sein de nos établissements comme auprès de clients extérieurs.
- Favoriser votre autonomie et votre évolution professionnelle et sociale par des activités de soutien et de formation.
- Vous apporter des réponses graduées face au handicap ou à son évolution : adaptation des postes de travail ; liens avec les Centres Médico-Psychologiques (CMP).
- Promouvoir, lorsque cela est possible et correspond à votre projet, votre insertion vers une entreprise adaptée ou le milieu ordinaire de travail, en encourageant la mobilité entre ateliers, votre participation à des activités déplacées, à des expériences en milieu ordinaire de travail.



LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

L'Esat propose des activités professionnelles diversifiées et adaptées à votre projet et à vos besoins. Vous bénéficiez d'un encadrement par les moniteurs d'ateliers et/ou des salariés des établissements où vous intervenez.



LES ATELIERS COLLECTIFS

ATELIERS ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

**PARC DE MAGNAVILLE (50 HA)
ET SEPTEUIL (27 HA)**

Vous désherbez, taillez les fleurs et les arbustes, ratissez... ; vous utilisez des machines pour tondre, tailler, ramasser les feuilles ...

A Magnanville, vous participez à la production de plantes aromatiques dans le respect du label "bio" Ecocert et pour la fabrication de tisanes.



ATELIER ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

MAGNAVILLE

En contact direct avec les personnes âgées, vous réparez, nettoyez leurs fauteuils roulants. Vous participez à des petits travaux techniques et de maintenance.



ATELIER ENTRETIEN DES LOCAUX

MAGNAVILLE

En contact avec les personnes âgées, mais aussi avec les salariés, vous mettez en œuvre les techniques de nettoyage des chambres, des bureaux, des espaces de vie, contribuant ainsi à la qualité d'accueil.



ATELIER ENTRETIEN TECHNIQUE, ESPACES VERTS ET LINGE

MANTES-LA-JOLIE

Vous réalisez des prestations techniques variées et utiles à la vie de l'Ehpad : vous intervenez dans les chambres pour dépanner les lits, les stores ; vous nettoyez les terrasses, couloirs ; vous assurez l'entretien du jardin (tonde, taille, entretien des fleurs) ; vous entretenez et distribuez le linge des résidents.



LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



ATELIER SERVICE À TABLE, AU SELF ET CUISINE DE RESTAURATION COLLECTIVE

MAGNANVILLE

En cuisine, au self des salariés ou au restaurant des personnes âgées, vous participez à l'élaboration des entrées, des desserts, à la préparation des tables, au service du repas de midi, puis à la plonge et au nettoyage des lieux, avec les serveurs du restaurant et les professionnels de notre prestataire.

LES ATELIERS EN "AUTONOMIE"



MAGNANVILLE

Ils vous permettent d'exercer pleinement vos compétences professionnelles en autonomie, avec, comme référent, le responsable de votre service :

- Entretien du linge : tri, pliage, mise en paquet, rangement.
- Manutention pour le service économat (préparation des diverses commandes, livraison dans les services, rangement dans les réserves) ou pour la pharmacie (transfert des chariots de médicaments préparés par la pharmacie dans les différents services de l'Ehpad).
- Nettoyage de l'intérieur des véhicules de service du Ssiad et de l'HAD.

LES ACTIVITÉS POUR DES ENTREPRISES OU DES PARTICULIERS



ATELIERS CONDITIONNEMENT

Production des tisanes "Le Jardin du Bon Homme"

Plantes aromatiques BIO : cueillette, séchage, conditionnement en sachet, vente des tisanes auprès d'enseignes commerciales, d'hôtels ou de particuliers.



Travaux en sous-traitance :

- Suivant les arrivages, vous comptez, collez, emballez les pièces métalliques, flacons, figurines, objet en bois. Ce travail assis et régulier apaise votre stress ou angoisse dans une ambiance calme.
- En lien avec une menuiserie solidaire locale, vous assurez le recyclage du bois et la confection de meubles ou objets à utilité pratique ou ludique.
- Dans une démarche d'éco-citoyenneté, vous recyclez du papier blanc ou du carton.

PRESTATIONS À L'EXTÉRIEUR

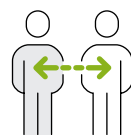
Si vous travaillez dans les ateliers Espaces verts, en fonction de vos compétences, vous prenez part à des chantiers d'entretien de jardins pour des entreprises ou chez des particuliers.



En fonction de votre projet personnalisé, nous organisons également :

- Votre mise à disposition en milieu ordinaire avant votre éventuelle embauche par l'entreprise, après deux années maximum de dispositif.
- Des prestations de service en entreprise, auxquelles vous pouvez prendre part avec d'autres travailleurs.

UNE DÉMARCHE ACTIVE DE FORMATION



Vos compétences, votre progression et vos éventuelles difficultés sont régulièrement évaluées par votre moniteur référent et le chef d'ateliers.

Des formations, adaptées à votre projet professionnel, vous sont proposées pour entretenir et/ou développer vos connaissances théoriques et techniques : savoirs de base, gestes et postures ; bases en électricité ; conduite des engins à moteur en jardin ; entretien et hygiène des locaux...

Vous êtes régulièrement sensibilisés sur l'application des consignes de sécurité spécifiques à votre activité professionnelle.



LA PROMOTION DE STAGES



Quand cela est possible, l'équipe organise des mises en situation professionnelle en entreprise ou dans d'autres Esat, afin d'accompagner votre sortie éventuelle de l'établissement.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

MEDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT



LES ACTIVITÉS FAVORISANT VOTRE AUTONOMIE ET VOTRE INDÉPENDANCE

- Gestion des démarches administratives et du budget,
- Recherche d'un logement, notamment en lien avec les bailleurs sociaux,
- Accompagnement à l'autonomie dans les déplacements, la cuisine, les courses...
- Aide à l'exercice de la citoyenneté (participation aux élections, etc...)

Ces activités sont le plus souvent conduites en partenariat avec les SAVS, Samsah, foyers d'hébergement, représentants légaux et familles, également impliqués dans la réussite de votre projet d'accompagnement personnalisé.



LES ACTIVITÉS ENCOURAGEANT L'EXPRESSION ET LA CONFIANCE EN SOI

- Ateliers arts plastiques,
- Atelier théâtre et groupe d'élocution.





VOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'Esat
aménage votre
temps de travail
si nécessaire



LES ACTIVITÉS FAVORISANT VOS ACQUIS SCOLAIRES

- Soutien scolaire sur les savoirs de base (écrire, lire et compter), en partenariat avec des associations spécialisées.



LES ACTIVITÉS PROMOUVANT VOTRE SANTÉ

- Entretiens individuels avec le psychologue,
- Suivi diététique : accompagnement pendant les repas ou formations sur l'équilibre nutritionnel,
- Organisation du suivi médical : liens avec la médecine du travail, les services sociaux et médico-sociaux (SAVS, Samsah, CMP...), aide à la prise de RDV avec un professionnel de santé,
- Activités physiques.



LES ACTIVITÉS STIMULANT VOS LIENS SOCIAUX

- Aide à l'inscription à des activités sportives ou culturelles à proximité,
- Sortie annuelle,
- Partenariat avec le Groupe d'Entraide Mutuelle du Mantois (Association Handi Val de Seine/Unafam 78).

LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Toute une équipe au service d'un accompagnement individualisé



MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

LES CONDITIONS PRÉALABLES D'ADMISSION



L'ADMISSION À L'ESAT

1

Demande d'admission à l'Esat

Vous, la CDAPH ou un autre établissement ou service social ou médico-social, adressez un courrier de demande d'admission à l'Esat. Un dossier de candidature vous est envoyé.

2

Premiers contacts avec l'établissement

Une rencontre est organisée entre vous, le responsable de l'Esat, le chef d'atelier et le psychologue pour vous présenter l'établissement et ses missions. Vos souhaits sont recueillis.

3

Stages au sein de l'Esat

Un stage, d'une durée d'une à deux semaines, est organisé. A l'issue, vous effectuerez un bilan avec l'équipe et évaluerez l'adéquation de notre établissement à votre projet professionnel. Un second stage de deux semaines peut être proposé.

4

Admission et période d'essai

Sur décision de la commission d'admission, votre intégration est validée. Une période d'essai de 3 mois (renouvelable) est organisée. A votre arrivée, vous est remis le Contrat de Soutien et d'Aide par le travail (CSAT).

5

Elaboration du projet personnalisé

Dans les 6 mois suivant votre entrée, votre projet personnalisé est élaboré et annexé à votre CSAT.

Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)

Ce document d'engagement entre vous et l'établissement vous est remis à votre arrivée. Un autre est envoyé à votre représentant légal si vous bénéficiez d'une mesure de protection, à la MDPH et à l'ARS.

Le projet personnalisé

Rédigé avec vous, ainsi que toute personne de votre choix et l'équipe de l'Esat, il précise vos attentes, les besoins repérés par vos référents, ainsi que les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Il est réévalué au moins une fois par an.

LES DIFFÉRENTS MOTIFS DE SORTIE DE L'ESAT

→ Vous souhaitez quitter l'établissement

En cas de demande de réorientation, un travail de préparation est effectué par l'équipe, afin de vous accompagner dans votre souhait de démission, déménagement, changement d'Esat, d'intégration au sein d'un autre établissement plus adapté à vos besoins, ou encore d'accès à un emploi dans le milieu ordinaire. Dès que celui-ci est finalisé, vous pouvez quitter l'Esat avec l'accord de la CDAPH.

→ Vous partez à la retraite

Dans le cadre de votre projet personnalisé, le responsable de l'Esat, le psychologue et les professionnels référents vous accompagnent dans cette nouvelle étape.

→ L'établissement envisage votre sortie

Cette situation est principalement liée à des motifs disciplinaires. La sortie est prononcée à l'issue d'un entretien avec la Directrice et avec l'accord de la CDAPH.



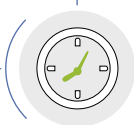
VIE QUOTIDIENNE À L'ESAT

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



LES HORAIRES

- 37 heures/semaine, temps de pause et de repas inclus.
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 13h30.
 - Suivant votre fatigabilité et/ou l'évolution de votre handicap, les rythmes et/ou les postes de travail peuvent être aménagés.



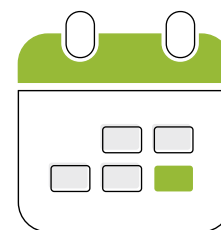
AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

- Vos rendez-vous médicaux liés à votre handicap peuvent être pris sur le temps de travail. Vos autres rendez-vous doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des horaires de travail.
- Des congés vous sont accordés en cas d'évènements exceptionnels : mariage, naissance d'un enfant (ou adoption), décès d'un conjoint, père, mère, beaux-parents, frère ou sœur...



ABSENCES / RETARDS

- Vous devez signaler et justifier vos absences.
- Les retards doivent rester exceptionnels et être justifiés à l'arrivée à l'Esat. Ils peuvent être sanctionnés.



TENUES DE TRAVAIL ET VESTIAIRES

- L'Esat vous fournit une tenue de travail adaptée à votre activité, et dont le port est obligatoire. Il met également à votre disposition un casier-vestiaire nominatif que vous devez fermer à clé. Vous devez entretenir vos tenues de travail.



LES TRANSPORTS

- Les trajets vers Mantes-la-Jolie et Septeuil, ainsi que vers les chantiers extérieurs, sont assurés par l'Esat.



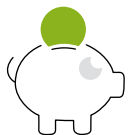
MODALITÉS ET HORAIRES DE RESTAURATION

- Vous déjeunez au self de Magnanville, Mantes-la-Jolie ou Septeuil, suivant votre lieu de travail.
- Une participation est prélevée sur votre rémunération mensuelle.
- Les horaires des repas sont compris entre 12 et 14h.



CONGÉS ET PÉRIODE DE FERMETURE

- Nous sommes ouverts 225 jours/an. Un calendrier d'ouverture vous est donné dès votre entrée à l'Esat et si besoin, à votre famille, représentant légal ainsi qu'aux équipes des établissements médico-sociaux qui vous accompagnent (foyer d'hébergement, SAVS...).
- Une semaine de congés en hiver (à prendre selon votre choix en février, mars ou avril), trois semaines en été, et une semaine à la période des fêtes de fin d'année.
- Des congés sans solde peuvent être accordés de façon exceptionnelle. Ils doivent être demandés par écrit au responsable de l'Esat.



RÉMUNÉRATION

Vous percevez, dès votre admission, une rémunération garantie, versée par l'Esat, composée :

- D'une rémunération directe financée par l'Esat,
- D'une aide au poste financée par l'Etat.

La personne accompagnée bénéficie également au titre de son handicap, de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) sous réserve de la décision de la CDAPH. L'AAH est versée directement par la CAF (Caisse d'Allocations Familiale).

Votre rémunération tient compte du caractère à temps plein ou à temps partiel de l'activité que vous exercez. Ses modalités sont fixées par le contrat de soutien et d'aide par le travail que vous signez avec l'Esat.

La rémunération est versée dès le début de votre période d'essai et est ajustée tous les mois en fonction de votre éventuel absentéisme.

Un bulletin de rémunération vous est adressé en fin de mois. La rémunération brute donne lieu à cotisations pour la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire.



SANTÉ AU TRAVAIL

Des consultations auprès du médecin du travail vous sont proposées gratuitement et sont organisées périodiquement.

Ces visites permettent à l'établissement de veiller aux bonnes conditions d'hygiène et de sécurité et d'évaluer les nécessaires adaptations de poste et rythmes de travail en fonction de l'évolution de votre handicap.

Ce suivi médical est assuré en lien avec vos autres professionnels de santé référents.

MÉMO DU TRAVAILLEUR

CE LIVRET APPARTIENT À

MONITEUR RÉFÉRENT

CHEF D'ATELIER

Nom : Tél. :

PSYCHOLOGUE

Nom : Tél. :

RESPONSABLE DE L'ESAT

Nom : Tél. :

MÉDECIN DU TRAVAIL

Nom : Tél. :

NOTES

.....

.....

.....

LES RÈGLES DE VIE



VOUS DEVEZ ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX DES RÈGLES DE VIE DE L'ESAT, ET NOTAMMENT

- Respecter les horaires de travail et les temps de pause,
- Ne pas quitter son poste de travail, ni l'Esat, sans autorisation,
- Respecter le code de la route et le stationnement sur le site,
- Respecter la propreté des lieux et du parc,
- Ne pas utiliser le téléphone portable et tout appareil audio/vidéo pendant les heures de travail,
- Ne pas fumer ou vapoter pendant les horaires de travail et au sein des locaux,
- Ne pas introduire d'objets dangereux au sein de l'établissement,
- Respecter toutes les personnes que l'on rencontre et la vie privée de ses collègues,
- Ne pas apporter et consommer de l'alcool et des substances illicites.

Nous vous rappelons que sont punis par la loi : le vol, les insultes à caractère racial, les comportements déviants ou à caractère sexuel, les menaces et toute violence sur autrui...



Nous vous rappelons que vous devez respecter le règlement de fonctionnement (en annexe).

LES ASSURANCES



L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

RESPONSABILITÉ CIVILE

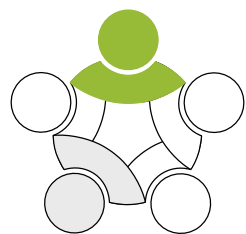
Pour autant, vous devez souscrire, vous-même ou votre famille, une assurance individuelle en responsabilité civile, pour le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.

VOTRE SÉCURITÉ



Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations relatives au respect des règles de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement. Cela inclut le respect des dispositions relatives au plan Vigipirate appliquées au sein des établissements.

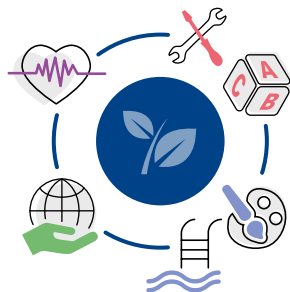
NOS PARTENAIRES



Nous avons développé des liens privilégiés et de confiance avec les établissements et acteurs du territoire :

POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
avec des organismes de formation, d'autres Esat, des entreprises et particuliers.

POUR VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE
avec Cap Emploi, les Missions Locales, Pôle Emploi, pour organiser des passerelles vers le milieu ordinaire du travail.



POUR VOTRE INSERTION CULTURELLE ET SPORTIVE
avec des Gem (Groupe d'Entraide Mutuelle) ou Caj (Centres d'Accueil de Jour).

POUR VOTRE INSERTION SOCIALE ET CITOYENNE
avec les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), les foyers d'hébergement, les SAS (Sections d'Adaptation Spécialisée), les services sociaux.

POUR VOS SOINS
avec les CMP (Centres Médico-Psychologiques), hôpitaux, hôpitaux de jour, Samsah (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), professionnels médico-sociaux. Mais aussi avec des structures d'accueil transitoire (mise à disposition de logement, d'aides techniques et d'assistance médicale et paramédicale...).

VOTRE PARTICIPATION

Une implication dans la vie de l'établissement !

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

Le conseil de la vie sociale (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des personnes accompagnées, des familles et représentants légaux ainsi que des salariés. Il se réunit 3 fois par an.

Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les réunions "vide-poches"

À chaque trimestre et pour chaque atelier, elles vous permettent de prendre la parole pour exprimer votre situation au sein de votre équipe de travail.

Les réunions d'informations

Le responsable de l'Esat vous communique des informations concernant la vie au sein de l'établissement et à l'extérieur, des rappels sur les règles de vie et le fonctionnement...

Les enquêtes de satisfaction

Réalisées tous les ans, elles recueillent vos satisfactions ou insatisfactions afin d'améliorer et renforcer la qualité de votre accompagnement.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, (en annexe).



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant.

Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

→ **Vous avez déjà désigné une personne de confiance** avant votre entrée dans notre établissement. Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.

→ **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.

→ **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle** incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, vous pouvez le confier au responsable de l'Esat ou lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de l'Esat qui vous remettra le formulaire à compléter.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de Pacs peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

PROTECTION DES DONNÉES – DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement dans le respect des règles du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits directement auprès du Directeur de l'établissement.

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction.



VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Léopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

3977

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

NUMÉRO D'APPEL DÉDIÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre **du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977** (prix d'un appel local), service d'écoute téléphonique spécialisée.

01 39 55 58 21

Maltraitance

adultes

vulnérables

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE DANS LES YVELINES

"**Maltraitance Adultes Vulnérables MAV 78**" invite les personnes âgées ou en situation de handicap, victimes de maltraitance et de négligence ou leur entourage à appeler le **01 39 55 58 21, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30**. Chaque personne en difficulté trouvera écoute et dialogue, avec la possibilité de rester anonyme.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de l'Esat de Magnanville.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 67 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.



L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bientraitance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

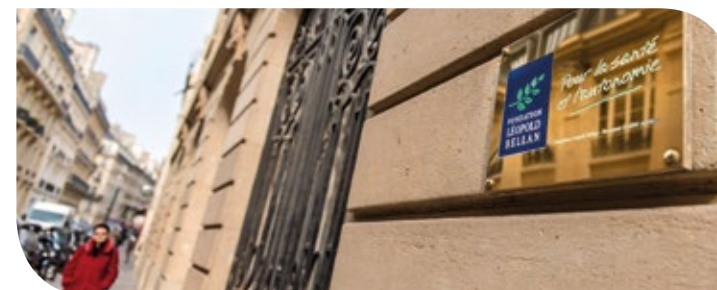
Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

→ La charte de prévention de la maltraitance définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.

→ La charte de l'accompagnement de la fin de vie par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.



Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement.

Comité de rédaction : Esat de Magnanville, Aurélie Drouet (Directeur Adjoint Qualité, Gestion des risques), Isabelle Guardiola (Journaliste). Photographies : ©Hamid Azmoun et DR.
Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan 78 360 Montesson en janvier 2019.
Conception et réalisation : DuoProd



MAGNANVILLE

ESAT LÉOPOLD BELLAN

1, place Léopold Bellan - 78200 Magnanville
01 30 98 19 00
esat.magnanville@fondationbellan.org

Accès : **RER D** **SNCF**
Mantes-la-Jolie
Bus (ligne I ou K)
jusqu'à Magnanville
A 13
Sortie
Mantes-la-Jolie



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher - 75008 Paris
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr